

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 28 avril 2015 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Danielle Boissonneault, Diane Cyr et M. Yanik Morin, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., MM. Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., François Grégoire, dir. adj. serv. ress. hum., Mmes Michèle Charest, dir. adj. serv. form. gén. jeunes, Isabelle Cloutier, dir. adj. serv. form. gén. jeunes, Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., Mélissa Berger, compt. agréé serv. ress. fin. et Josiane Landry, cons. en gest. et cons. jur. serv. aff. corp. et comm.

Mme Corinne Payne a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 35.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-150428-4259

Il est proposé par Mme Danielle Boissonneault

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2015.

Adopté

Il est 19 h 40.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Stéphane Nadeau, président du Syndicat du personnel de soutien CSN, interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution du personnel de soutien au regard de la clientèle des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et la consultation sur les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018 (ci-après les « OOPC »).

Madame Marie Lalande, membre du personnel de soutien de l'école secondaire Lucille-Teasdale, interpelle le conseil des commissaires relativement au changement apporté quant à la répartition du personnel de soutien auprès de la clientèle des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en lien avec les OOPC.

Madame Chantal Lavoie, mère de 2 enfants fréquentant l'école secondaire d'Oka, interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution des services offerts à la clientèle des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en lien avec les OOPC.

Madame Lyne Marquis, mère d'un élève, interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution des services offerts à la clientèle des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en lien avec les OOPC.

Madame Karine Desmarais, enseignante en adaptation scolaire, interpelle le conseil des commissaires relativement à la diminution des services offerts à la clientèle des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en lien avec les OOPC.

Madame Claudine Fournier, enseignante à l'école secondaire du Harfang, interpelle le conseil des commissaires relativement aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en lien avec les OOPC.

La présidente, Mme Paule Fortier, reçoit les préoccupations. Elle précise que le point des OOPC est inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion pour prise de décision et que des explications seront fournies à ce moment.

Madame Sylvie Turgeon, présidente du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (SEBL), interpelle le conseil des commissaires relativement à une note de service de la Direction du service des affaires corporatives et des communications (DSACC) au regard du rôle et des responsabilités des conseils d'établissement touchant les négociations des conditions de travail.

Le secrétaire général et directeur de la Direction du service des affaires corporatives et des communications, M^e Jonathan Desjardins Mallette, indique que ces précisions juridiques font partie des responsabilités de la direction du Service des affaires corporatives et des communications.

Monsieur Joël-Vincent Cyr, vice-président du Syndicat des professionnels et professionnelles SPPLRN-SCFP5222, interpelle le conseil des commissaires relativement au dépôt des offres patronales par le gouvernement ainsi que sur le niveau de service pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-150428-4260

Il est proposé par Mme Karine Laramée

DE PROLONGER la période de questions du public de 15 minutes.

Adopté

Il est 20 h 10.

Madame Céline Ratelle, enseignante de 5^e année à l'école des Ramilles, demande au conseil des commissaires d'intervenir auprès du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au regard des propositions patronales faites aux enseignants.

Madame Joëlle Breault, membre du comité formé de parents et d'enseignants qui se mobilisent pour ouvrir une nouvelle école alternative dans l'ouest du territoire de la CSSMI, informe le conseil des commissaires de la démarche qu'ils feront auprès d'écoles pour implanter un projet-école alternatif.

Madame Nathalie Lévesque, parent d'un élève handicapé, interpelle le conseil des commissaires relativement au transfert de groupes d'élèves handicapés de la Polyvalente Sainte-Thérèse vers l'école Saint-Gabriel.

Madame Louise Goyette, parent d'un élève fréquentant la Polyvalente Sainte-Thérèse, interpelle le conseil des commissaires relativement au transfert de groupes d'élèves handicapés de la Polyvalente Sainte-Thérèse vers l'école Saint-Gabriel.

Madame la Présidente assure à Mmes Lévesque et Goyette qu'une personne de la Commission scolaire communiquera avec elles relativement à cette situation.

Il est 20 h 25.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-150428-4261

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 20 h 30.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-150428-4262

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 20 h 55.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-150428-4263

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1. Nomination de professionnels pour la nouvelle école primaire de Saint-Eustache – Rachat de plans et devis de l'école de l'Espace-Couleurs de Terrebonne – Adoption;
 - 5.2. Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018 – Adoption;
 - 5.3. Demande d'ajustement à une autorisation de contracter un emprunt à la charge de la CSSMI – Adoption;
6. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 6.1. Mise à jour de zones à potentiel de risque – Adoption;
7. Cession de servitude d'utilisation du stationnement du Pavillon Jacques-Labrie en faveur de l'Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc. (ASPA) – Adoption;
8. Règlement sur la participation à distance (SIP-27) – Adoption;
- 9.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 3 février 2015 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 7 avril 2015;
- 9.2. Projet de compte rendu de la commission d'étude administrative du 17 mars 2015;
- 9.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 4 février 2015 et projet de compte rendu du comité consultatif de transport du 8 avril 2015;
- 10.4.1. Nouveaux établissements;
11. Varia;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

NOMINATION DE PROFESSIONNELS POUR LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-EUSTACHE – RACHAT DE PLANS ET DEVIS DE L'ÉCOLE DE L'ESPACE-COULEURS DE TERREBONNE

Résolution n° CC-150428-4264

ATTENDU l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du 7 août 2014 de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Saint-Eustache;

ATTENDU les besoins en places-élèves à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU que la Ville de Saint-Eustache ne possède en ce moment aucun terrain à céder à la CSSMI pour la construction de la nouvelle école primaire;

ATTENDU l'hypothèse d'utiliser le terrain de l'école secondaire des Patriotes pour implanter la nouvelle école primaire;

ATTENDU que la CSSMI demande à la Ville de Saint-Eustache une implication financière équivalente à la valeur de la cession d'un terrain de 15 000 m²;

ATTENDU l'existence de plans et devis éprouvés pour des écoles primaires similaires;

ATTENDU l'économie monétaire importante associée à un rachat de plans et devis;

ATTENDU qu'un rachat de plans et devis réduit de manière importante les délais associés à la réalisation des plans et devis définitifs;

ATTENDU que la sélection des firmes d'architecture, d'ingénierie mécanique et électricité ainsi que d'ingénierie en structure et en génie civil de l'école primaire de l'Espace-Couleurs à Terrebonne a été faite à la suite des appels d'offres publics n° 190AO-950 (en architecture), n° 190AO-951 (en ingénierie mécanique et électrique) et n° 190AO-952 (en ingénierie en structure et en génie civil);

ATTENDU l'article 13 al.1 (4) et al.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré pour une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres publics;

ATTENDU qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

ATTENDU qu'un contrat conclu en vertu de l'article 13 al.1 (4) de la LCOP doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme public;

ATTENDU que le dirigeant de l'organisme doit informer le Conseil du trésor de cette autorisation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RÉUTILISER les plans et devis de l'école de l'Espace-Couleurs de Terrebonne;

DE RETENIR, en conséquence, les services professionnels de :

- La firme Yves Woodrough / Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes en consortium, pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;
- La firme d'ingénierie en mécanique et électricité Beaudoin Hurens inc., pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;
- La firme d'ingénierie en structure et génie civil Stantec inc., pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;

D'AUTORISER la présidente du conseil des commissaires et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'INFORMER le Conseil du trésor de l'autorisation donnée en vertu des présentes.

Adopté

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2015-2016 À 2017-2018

Résolution n° CC-150428-4265

ATTENDU les orientations établies par le conseil des commissaires;

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, des conseils d'établissement et des autres instances de la Commission scolaire (rés. n° CC-150224-4227);

ATTENDU les ajustements recommandés à la suite de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le document « Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire – Années 2015-2016 à 2017-2018 »;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 796.

Adopté

DEMANDE D'AJUSTEMENT À UNE AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT À LA CHARGE DE LA CSSMI

Résolution n° CC-150428-4266

ATTENDU la résolution n° CC-130528-3903 demandant au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) l'autorisation de contracter un emprunt à la charge de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU la lettre du MELS datée du 17 octobre 2013 autorisant la CSSMI à contracter un emprunt à sa charge au montant 4 750 k\$;

ATTENDU l'autorisation du MELS à la CSSMI d'offrir les programmes d'enseignement professionnel suivants :

- DEP 5116 – Peinture en bâtiment
- DEP 5333 – Plomberie et chauffage
- DEP 5117 – Préparation et finition de béton
- DEP 5195 – Soudage-montage
- DEP 5319 – Charpenterie-menuiserie;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la CSSMI et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relativement à la construction et à l'établissement d'un centre commun de formation professionnelle (rés. n° CC-130924-3978);

ATTENDU que ce protocole d'entente prévoit que la durée de l'entente pour le programme de « Charpenterie-Menuiserie » correspond à celle prévue pour le bail actuellement en vigueur entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et 9179-8025 Québec inc. concernant ce même programme, à savoir jusqu'au 30 juin 2016;

ATTENDU que dans le contexte budgétaire actuel, la CSSMI n'a pas l'intention de participer financièrement à l'égard d'un renouvellement de ce bail lorsqu'il viendra à échéance;

ATTENDU que la simulation budgétaire du budget des 10 premières années d'opération du nouveau centre commun de formation professionnelle démontre la grande rentabilité du projet, avec les garanties suivantes :

- a) Garantie du maintien de l'équilibre budgétaire du centre;
- b) Garantie qu'aucun impact budgétaire négatif ne surviendra sur l'équilibre budgétaire global de la CSSMI;

ATTENDU les délais qui ont caractérisé l'élaboration de ce projet innovateur, et la nécessité de confectionner les plans et devis dans les plus brefs délais;

ATTENDU que ces plans et devis doivent tenir compte de l'intégration du programme « Charpenterie-Menuiserie » au centre commun de formation professionnelle;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'accroître de 2,5 M\$ l'emprunt à la charge de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour le projet de centre commun de formation professionnelle afin d'y intégrer le programme « Charpenterie-Menuiserie », ce qui porterait l'autorisation de 4 750 k\$ à 7 250 k\$;

DE MAINTENIR le terme de 10 ans pour cet emprunt de 7 250 k\$, comme prévu à l'autorisation initiale;

DE RESCINDER en partie la résolution n° CC-130528-3903.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (CHEMIN DU BAS-SAINTE-THÉRÈSE)

Résolution n° CC-150428-4267

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 088-20150408-25 pour les élèves de 8 à 12 ans de l'école de la Renaissance qui doivent longer le chemin du Bas-Sainte-Thérèse entre la rue Martin et la rue de la Renaissance.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (CHEMIN D'AIGREMONT)

Résolution n° CC-150428-4268

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 019-20150408-19 pour les élèves de 5 à 7 ans de l'école Le Carrefour qui doivent traverser le chemin d'Aigremont.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (RUE DE JOUTEL)

Résolution n° CC-150428-4269

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 088-20150408-23 pour les élèves de 8 à 12 ans de l'école de la Renaissance qui doivent longer la rue de Joutel.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (RUE DE L'ANNONCIATION)

Résolution n° CC-150428-4270

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 074-20150408-33 pour les élèves de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans de l'école des Pins qui doivent longer ou traverser la rue de l'Annonciation entre les rues des Pins et Notre-Dame.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (BOULEVARD DE MONTBÉLIARD)

Résolution n° CC-150428-4271

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 023-20150408-06 pour les élèves de 5 à 7 ans de l'école Le Tournesol qui doivent traverser le boulevard de Montbéliard.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (BOULEVARD DE MONTBÉLIARD)

Résolution n° CC-150428-4272

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 019-20150408-15 pour les élèves de 5 à 7 ans de l'école Le Carrefour qui doivent traverser le boulevard de Montbéliard.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (BOULEVARD DE REIMS)

Résolution n° CC-150428-4273

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 023-20150408-01 pour les élèves de 5 à 7 ans de l'école Le Tournesol qui doivent traverser le boulevard de Reims.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (BOULEVARD DE REIMS)

Résolution n° CC-150428-4274

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 019-20150408-10 pour les élèves de 5 à 7 ans de l'école Le Carrefour qui doivent traverser le boulevard de Reims.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (BOULEVARD DU VAL D'AJOL)

Résolution n° CC-150428-4275

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 023-20150408-07 pour les élèves de 5 à 7 ans de l'école Le Tournesol qui doivent traverser le boulevard du Val d'AJol.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (BOULEVARD DU VAL D'AJOL)

Résolution n° CC-150428-4276

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 019-20150408-16 pour les élèves de 5 à 7 ans de l'école Le Carrefour qui doivent traverser le boulevard du Val d'AJol.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (RUE NOTRE-DAME)

Résolution n° CC-150428-4277

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 074-20150408-34 pour les élèves de 8 à 12 ans de l'école des Pins qui doivent longer la rue Notre-Dame.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (CHEMIN D'OKA)

Résolution n° CC-150428-4278

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 074-20150408-32 pour les élèves de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans de l'école des Pins qui doivent longer le chemin d'Oka entre la rue Champlain et l'école des Pins.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT (BOULEVARD RENÉ-A.-ROBERT)

Résolution n° CC-150428-4279

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 088-20150408-24 pour les élèves de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans de l'école de la Renaissance qui doivent traverser le boulevard René-A.-Robert et qui résident à l'est du boulevard René-A.-Robert entre les boul. du Domaine et d'Annecy.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – AJOUTS

Résolution n° CC-150428-4280

ATTENDU l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoyant que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU les constats d'évaluation des zones à potentiel de risque déposés au comité consultatif de transport;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4267;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4268;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4269;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4270;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4271;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4272;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4273;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4274;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4275;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4276;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4277;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4278;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-150428-4279;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Émilie Caron

DE RENOMMER les zones à potentiel de risque telles que décrites à l'annexe A;

D'AJOUTER les zones à potentiel de risque suivantes :

N°	École	Municipalité
023-20150408-04	Le Tournesol	Lorraine
019-20150408-13	Le Carrefour	Lorraine
003-20150408-37	des Perséides (pav. des Primevères)	Pointe-Calumet

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 797, le document contenant les zones à potentiel de risque visées par la présente résolution.

Adopté

CESSION DE SERVITUDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT DU PAVILLON JACQUES-LABRIE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DU SPORT ET DU PLEIN AIR DE SAINT-EUSTACHE INC. (ASPA)

Résolution n° CC-150428-4281

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) est propriétaire du lot 4 180 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, sur lequel se trouve notamment le Pavillon du Centre de formation continue des Patriotes (Jacques-Labrie), ainsi qu'une surface pavée (ci-après la « surface pavée »);

ATTENDU que la Ville de Saint-Eustache, par l'entremise de l'Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc. (ASPA), a construit le complexe aquatique sur l'immeuble contigu au lot 4 180 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour y aménager des espaces de stationnement en nombre suffisant en vue de faciliter l'accès à la clientèle du complexe;

ATTENDU que la CSSMI souhaite permettre aux utilisateurs du complexe aquatique d'utiliser la surface pavée;

ATTENDU que la CSSMI désire consentir à l'ASPA une servitude réelle et perpétuelle de stationnement sur la partie du lot 4 180 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, étant la surface pavée;

ATTENDU la conclusion d'un protocole d'entente entre la CSSMI, la Ville de Saint-Eustache et l'ASPA relativement à l'utilisation d'une partie du stationnement du Pavillon du Centre de formation continue des Patriotes (Jacques-Labrie), soit une partie du lot 4 180 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU qu'advenant que la Commission scolaire modifie la vocation du Pavillon du Centre de formation continue des Patriotes (Jacques-Labrie) pour lui donner une vocation d'école primaire ou secondaire d'enseignement général, l'effet de la servitude sera suspendu, avec un préavis d'un an, tant que cette vocation y sera maintenue, afin que la surface pavée puisse être utilisée comme cour d'école et que les coûts d'acquisition et d'installation d'une clôture délimitant la surface pavée devenue cour d'école seront assumés par l'ASPA;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE CONSENTIR à l'Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc. (ASPA) une servitude réelle et perpétuelle de stationnement sur une partie du lot 4 180 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, le tout tel que décrit à la description technique préparée par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, sous sa minute 11 538;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ladite servitude au répertoire des présentes sous la cote 798.

Adopté

RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION À DISTANCE (SIP-27) – ADOPTION Résolution n° CC-150428-4282

ATTENDU qu'en vertu de l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil des commissaires peut, par règlement, adopter un règlement sur la participation à distance;

ATTENDU la résolution du conseil des commissaires relative à l'adoption du projet de modification au *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) (rés. n° CC-150127-4214);

ATTENDU la publication d'un avis public donné à cet effet conformément à l'article 392 de la LIP;

ATTENDU qu'une copie du projet de modification au *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) a été transmise aux conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la LIP;

ATTENDU le *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27);

Il est proposé par Mme Karine Laramée

D'ADOPTER le *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27);

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur du *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) le jour de la publication de l'avis public de son adoption;

DE VERSER ledit *Règlement sur la participation à distance* (SIP-27) au répertoire des présentes sous la cote 799.

Adopté

DEMANDE D'APPROPRIATION DES SURPLUS DE LA CSSMI

Résolution n° CC-150428-4283

ATTENDU les très bons taux de persévérance et de réussite de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU le taux officiel de sorties sans diplôme ni qualification de la CSSMI de 11,2 % pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU le bas taux de gestion de la CSSMI de 3,9 %;

ATTENDU que les coupes budgétaires récurrentes à la CSSMI totalisent 32,4 M\$ depuis l'année scolaire 2011-2012;

ATTENDU que la CSSMI a réussi à maintenir un budget équilibré malgré ces coupes;

ATTENDU l'existence d'un surplus accumulé de la CSSMI réservé aux établissements, aux amortissements comptables pour des investissements déjà effectués et pour lesquels la CSSMI devra assumer la dépense au cours des prochaines années;

ATTENDU l'existence d'un solde relatif aux mesures prévues aux différentes conventions collectives en vigueur;

ATTENDU que la CSSMI est une organisation performante et de référence en matière pédagogique et administrative;

ATTENDU l'importance de maintenir les services aux élèves afin de répondre à leurs besoins;

ATTENDU l'importance des principes d'équité et d'égalité des chances pour tous les élèves du Québec;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) le droit de s'approprier les surplus accumulés réservés aux établissements, aux amortissements comptables à la charge de la CSSMI et aux mesures relatives aux obligations découlant des conventions collectives, afin de maintenir les services aux élèves pour l'exercice financier 2015-2016.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-150428-4284

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 20.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général